

RÉDACTION
ADMINISTRATION
BUREAU DES ABONNEMENTS
 Imprimerie Saint-Paul
 Avenue de Pérolles, Fribourg, Suisse

ABONNEMENTS

1 an	12
6 mois	7
3 mois	4
15 jours	1

Abonnement par la poste 20 cent. en plus.
 Les abonnements partent du 1^{er} et du 15 de chaque mois.

LA LIBERTÉ

Journal politique, religieux, social

ANNONCES
 Publicitas
 S. A. SUISSE DE PUBLICITÉ
 Rue St-Pierre
 FRIBOURG

PRIX DES ANNONCES

Fribourg, canton	15 cent.	la ligne
La Suisse	20 »	ou
L'Étranger	25 »	son espace.
Réclames	50 »	

Nouvelles du jour

Sur la Somme, les Français prennent Bouchavesnes. Le quatrième corps d'armée grec se rend aux Allemands.

Les Français ont enlevé le village de Bouchavesnes, sur la route Péronne-Bapaume. Le chiffre des prisonniers qu'ils ont faits avant-hier et hier est de 2300; le butin comprend 10 canons, dont plusieurs pièces lourdes. Les Allemands ont effectué d'énergiques contre-attaques. Au sud de la Somme, l'artillerie est très active.

Les nouvelles du front de Macédoine sont contradictoires. Les Bulgares prétendent avoir rejeté les Anglais sur la rive ouest de la Strouma. Le bulletin du général Sarrail annonce que les Serbes ont obtenu des succès dans la région de la Moglena et du lac d'Osrovo.

Un communiqué italien complète l'exposé de Sarrail et dit que, dans le secteur nord-est, les Bulgares ont été rejetés au delà du chemin de fer de Doiran à Demir-Hissar.

Sur le front roumano-bulgare, le contact entre les adversaires est établi tout le long du Danube. Le bulletin de Bucarest dit qu'un détachement ennemi qui s'avancait « le long du fleuve » a été repoussé et a laissé huit canons sur place. Il est fâché que ce fait intéressant ne soit pas situé. De quelle rive du Danube s'agit-il? C'est ce qu'il importerait de savoir.

Mackensen annonce que, dans la Dobroudja, les mouvements des troupes s'exécutent conformément au plan. Nous avons dit hier quel serait ce plan, d'après les déductions que permettent les opérations jusqu'ici exécutées. Il consisterait à mettre l'armée russo-roumaine de la Dobroudja dans l'obligation de se défendre sur deux fronts et les dos contre la mer.

La dernière attaque russe contre les Waldgebirge, le long de la frontière de Galicie et de Bukovine, a eu une étendue de plus de soixante kilomètres. Elle a abouti, comme nous l'avons dit, à la prise du mont Capoul, au nord de la route conduisant de Bukovine dans la vallée hongroise de Visso.

Sur le théâtre transylvanien, le seul fait à noter est l'arrivée de troupes allemandes dans le secteur méridional (vallée de la Strell et région de Hermannstadt (Nagy-Szehen). L'entrée en scène de ces troupes provoque une question: Ne sont-elles destinées qu'à renforcer la défense ou est-ce une offensive qui se prépare contre la Valachie? Les événements ne tarderont pas à nous fixer là-dessus. Par sa configuration, la Roumanie est un théâtre qui offre la possibilité de multiples combinaisons stratégiques.

M. Zaïmis, en remettant au roi Constantin la démission du cabinet grec, a motivé sa détermination en disant qu'il n'était soutenu par aucun parti et que la situation était trop grave pour que le pays n'eût à sa tête qu'un cabinet d'affaires.

Le roi continue ses consultations. Il devient de plus en plus probable qu'il confiera le pouvoir à un homme favorable à la Quadruple Entente, mais qui maintiendrait la neutralité. C'est donc l'exclusion de M. Venizélos.

Hier mercredi, la commission des affaires extérieures de la Chambre française, examinant la situation en Grèce, a été unanime à déclarer que l'Entente ne devait pas se mêler de la politique hellénique intérieure, mais qu'elle ne serait pas indifférente à sa politique extérieure ni aux événements capables de compromettre la sécurité de l'armée de Salonique.

Les Alliés ont obtenu la fermeture des cercles des « réservistes » à Athènes; mais l'influence de cette ligue est encore assez puissante pour avoir pu soustraire à l'action de la police la trentaine de « réservistes » qui ont fait irruption, dimanche, dans les jardins de la légation de France.

Dans la Victoire, M. Gustave Hervé morigène les Roumains d'avoir jeté le gros de leurs forces sur la Transylvanie au lieu de procéder à une attaque brusquée contre l'ar-

mée bulgare tandis que l'armée de Sarrail l'aurait inquiétée d'un autre côté.

Mais les Roumains ont voulu faire leur guerre, prendre la Transylvanie où sont leurs frères de race. Ils ont agi à leur guise, comme les Italiens ont d'abord fait la *nostra guerra* en se jetant sur les terres *irredente*.

Certains journaux italiens, les mêmes qui ont poussé de toutes leurs forces à la guerre et qui sont exagérés en toutes choses, mènent une vive campagne contre le gouvernement au sujet des exportations italiennes en Suisse. Leur thèse est, en résumé, la suivante: L'exportation italienne en Suisse dépasse les besoins de la Confédération; le superflu est destiné à ravitailler les pays ennemis; s'il restait en Italie, la vie y serait moins chère. On représente donc la Suisse comme « une colossale station de transit pour le ravitaillement des empires centraux ».

Le gouvernement italien a pris le soin de montrer l'innocence de ces accusations et les journaux sérieux ont reproduit en les commentant très favorablement les déclarations faites par M. Meda, ministre des finances, au *Giornale d'Italia*.

L'Italie, a d'abord fait remarquer M. Meda, a intérêt à garder des relations cordiales avec la Suisse, ce qui ne peut se faire que « par des concessions de nature économique ». La Suisse a le droit de vivre, tout en coordonnant ce droit avec les devoirs que lui impose sa neutralité. « Il est évident qu'elle ne peut importer certains produits qu'en échange d'autres produits, et cela aussi bien à l'égard de la Quadruple que vis-à-vis des empires centraux. Ce fait provoque donc les anomalies dont les uns se plaignent, anomalies qui feraient place à d'autres beaucoup plus graves, si on voulait les supprimer violemment. »

On ne saurait mieux dire, et plût à Dieu que l'on comprît partout comme M. Meda la situation faite à la Suisse par la guerre européenne.

Le ministre des finances a, d'autre part, fait observer que l'Italie reçoit aussi de la Suisse d'importantes compensations. Une feuille financière de Milan, commentant ces dernières paroles, dit que les nombreux wagons de marchandises qui passent de Suisse en Italie démontrent clairement que « les nations ne peuvent pas vivre séparées par une muraille de Chine ». On peut supposer que ces marchandises ne viennent pas toutes de la Suisse ou des alliés de l'Italie.

Ce dernier pays a enfin intérêt à ne pas perdre sa clientèle européenne. L'Italie pense au lendemain des hostilités comme, d'ailleurs, les autres pays. Le *Secolo* racontait dernièrement un fait significatif qui montre bien la complexité des intérêts économiques et les efforts que fait chaque puissance pour ne pas sacrifier l'avenir au présent. Afin de boycotter l'Allemagne après la guerre, dit le journal milanais, l'Angleterre a proposé à ses alliés une combinaison selon laquelle la Russie n'aurait plus eu besoin de vendre du blé à l'Allemagne. La Russie n'a pas accepté. Et le *Secolo* ajoutait: « Peut-être a-t-elle craint que l'Angleterre, après s'être assurée la vie à bon marché et avoir développé ses industries, pût faire concurrence non seulement à l'Allemagne, mais encore à ses propres amis et alliés. »

Il est exact que M. Maura, chef des conservateurs espagnols, s'est prononcé en faveur des Alliés. Sa déclaration lui a valu les félicitations de M. Romanonès, président du ministère, qui est partisan d'une « neutralité inclinée vers l'Entente ».

Cette unité de vue ferait croire que le comité de Romanonès voudrait élargir son ministère en y faisant entrer des conservateurs, ce qui lui permettrait de rester au affaires.

Mais les hommes politiques espagnols sont plutôt d'avis qu'un cabinet conservateur Maura va succéder à celui de M. de Romanonès et que ce nouveau cabinet admettrait deux ou trois libéraux.

La perception de l'impôt de guerre

En vertu des pouvoirs qui lui sont accordés par l'ordonnance d'exécution du 30 décembre 1915, le Département suisse des finances a fixé à demain, 15 septembre, la date d'échéance de la première annuité de l'impôt de guerre. Le paiement de l'impôt s'effectuera dans les quarante-cinq jours qui suivront l'échéance.

La perception de l'impôt de guerre incombe aux cantons; ceux-ci verseront à la Confédération les quatre cinquièmes de la somme perçue dans le territoire cantonal; un cinquième appartient au canton respectif.

On s'était demandé, et cette opinion a été émise au sein des Chambres fédérales, s'il ne serait pas opportun de renvoyer la perception de l'impôt de guerre jusqu'en 1917. Les défenseurs de cette idée feraient ressortir que la perception de cette contribution à un moment où la crise économique aurait encore un caractère aigu aggraverait considérablement le sacrifice imposé aux contribuables. Les autorités compétentes ne se sont pas rangées à cette manière de voir. Si, d'après Adam Smith, tout impôt doit être levé à l'époque la plus commode pour le contribuable, il faut compléter cette règle en y ajoutant une restriction: les facilités données au redevable ne doivent pas compromettre les intérêts de l'Etat. Or, il est d'une impérieuse nécessité, étant donnée la situation actuelle des finances fédérales, après deux ans de guerre, que la Confédération possède dans le plus bref délai possible des disponibilités qui lui permettent de faire face aux besoins les plus urgents.

S'il s'est refusé à admettre la thèse de ceux qui demandaient le renvoi jusqu'en 1917, ou même à plus tard, de la perception de l'impôt de guerre, le législateur a voulu tenir compte néanmoins des circonstances particulièrement critiques que traverse notre pays en décrétant que la perception de la contribution de guerre aurait lieu en deux annuités, dont l'une sera versée durant le second semestre 1916 et la seconde pendant le second semestre 1917. Il va sans dire que ce mode de paiement est purement facultatif, et les contribuables ont le droit de verser le montant total de leur impôt lors de la perception de la première annuité. S'ils font usage de ce droit dans le délai de versement de la première annuité, soit jusqu'au 31 octobre inclusivement, on pourra leur accorder un escompte sur le montant de la seconde annuité. Le taux de cet escompte a été fixé au 5 % par le Département suisse des finances. L'autorité fédérale a un intérêt considérable à ce que le plus grand nombre possible de contribuables versent en une seule fois le montant intégral de leur impôt. C'est un des motifs pour lesquels l'escompte à accorder en cas de paiement anticipé de la seconde annuité a été fixé au 5 %, chiffre qui, dans les circonstances actuelles, pourrait peut-être paraître un peu élevé.

L'impôt de guerre est perçu à l'endroit où a lieu la taxation. Les personnes qui changent de domicile en Suisse avant d'avoir payé intégralement l'impôt de guerre ont à fournir avant leur départ des arrêtés pour le montant de l'impôt dont elles restent débitrices. Pour les personnes qui quittent la Suisse avant d'avoir payé intégralement l'impôt de guerre, cet impôt est échu le jour de leur départ et elles ont à payer ce jour-là le montant de l'impôt qui reste dû.

De même que les travaux préparatoires et que la taxation définitive des contribuables, la perception proprement dite de l'impôt de guerre a été laissée aux soins des cantons. La Confédération ne dispose elle-même d'aucun organe spécial et il eût été beaucoup trop onéreux de créer de toutes pièces et pour n'être utilisées qu'une fois un service fédéral destiné à la perception de l'impôt de guerre. Il eût été, du reste, inadmissible que cette perception fût effectuée par une autre autorité que celle qui a procédé à la taxation des contribuables. La Confédération s'est donc contentée de fixer les principes nécessaires pour établir une certaine uniformité dans la perception de l'impôt de guerre, tout en laissant aux cantons la charge de l'effectuer eux-mêmes et d'en établir les détails.

En ce qui concerne la méthode elle-même de la perception, on s'est abstenu de fixer aux administrations cantonales des prescriptions uniformes, étant donnée la divergence des systèmes utilisés dans les Etats confédérés: ici l'impôt est quérable, là il est portable; dans certains cantons, le paiement des contributions a lieu personnellement, dans d'autres au moyen des chèques postaux. Il eût été inopportun de bouleverser, à l'occasion d'un impôt perçu une fois pour toutes, les habitudes enracinées des contribuables. Les cantons possèdent donc une certaine liberté de mouvements dans l'accomplissement de leur tâche et on ne peut que s'en féliciter puisque mieux que personne ils connaissent la manière dont il faut traiter leurs contribuables, par suite de la longue-pratique qu'ils possèdent dans ce domaine et des expériences qu'ils ont à même de faire personnellement. Le fait que la perception de l'impôt de guerre incombe aux cantons serait un motif suffisant, à lui

seul, pour justifier la quote-part du 1/5 alloué aux Etats confédérés sur le rendement de l'impôt fédéral; les cantons ont ainsi un intérêt direct au produit de cette contribution et l'on peut bien dire qu'une participation semblable est une sérieuse garantie et permet mieux de compter sur une perception rationnelle et consciencieuse des contributions. Cependant, une autre raison justifie davantage encore cette participation. Ce n'est point dans le budget fédéral seulement que la guerre est venue porter de graves perturbations: les finances cantonales en ont également beaucoup souffert par suite des dépenses extraordinaires pour la mobilisation, le logement des soldats, l'assistance des familles de militaires au service et de nombreux nécessités sans travail, mais bien plus encore par suite de la diminution du produit de certains impôts directs ou indirects ou des recettes des établissements de l'Etat. Les recettes des cantons ont beaucoup baissé et l'on ne peut pas encore espérer que les conditions actuelles s'améliorent lorsque la paix sera rétablie. Il est dès lors de toute justice que la Confédération ne fasse pas appel pour elle-même à la bourse des contribuables sans tenir compte de la situation des cantons qui ont jusqu'ici subi le poids de percevoir des contributions directes et devraient, si on ne peut y pourvoir d'une autre manière, augmenter eux-mêmes les impôts directs, parce qu'ils ne disposent d'aucune autre ressource immédiate. Il serait inadmissible que, au moment même où la Confédération impose aux contribuables d'importantes sacrifices, les cantons fussent obligés d'entrer dans la même voie; ce mode de faire aurait à la fois pour effet de charger outre mesure les contribuables et de compromettre sérieusement l'idée qui a présidé à la perception d'un impôt fédéral de guerre. Ce serait d'ailleurs méconnaître gravement la solidarité qui existe entre les finances de la Confédération et celles des cantons que de les mettre en opposition. On ne réussira jamais à fortifier les finances de la Confédération sans tenir compte également de celles des cantons, lorsqu'elles sont elles-mêmes en souffrance; la Confédération peut aussi se défendre avec plus de succès contre les demandes exagérées de subventions en faveur des cantons quand elle peut démontrer que ces derniers sont en mesure de pourvoir à leurs besoins par leurs propres ressources.

Quelque justifiée que puisse paraître après les considérations ci-haut la participation des cantons au produit de l'impôt de guerre, on peut affirmer que, fixée au 1/5 de la somme perçue, cette part est parfaitement suffisante et va même déjà loin; une part plus élevée compromettrait le but principal de l'impôt de guerre, qui est d'améliorer sensiblement les finances de la Confédération. Il faut admettre que la part du 1/5 permettra à la plupart des cantons non seulement de couvrir les frais de la perception de l'impôt, mais de compenser les dépenses et la diminution de revenus qu'entraîne pour eux l'état de guerre. La conférence des directeurs cantonaux des finances s'était d'ailleurs prononcée dans sa grande majorité pour la quote-part du cinquième. Du reste, les cantons ont toute liberté d'employer leur part comme ils l'entendent; et ils ne sont soumis à cet égard à aucun contrôle de la Confédération.

Il sera relativement facile de répartir entre la Confédération et les cantons leurs quotes-parts respectives, mais on se heurtera à de réelles difficultés pour les répartitions qui devront avoir lieu entre les cantons. En vue d'éviter la double imposition interdite par la constitution fédérale et pour rendre possible l'application du taux progressif, l'arrêté fédéral concernant l'impôt de guerre a prévu que tout contribuable serait taxé et imposé pour l'ensemble de sa fortune et du produit de son travail là où il possède son domicile. Cette manière de faire était d'ailleurs conforme au principe de l'imposition personnelle mise à la base de la législation relative à la contribution de guerre. Mais de nombreux redevables possèdent des biens ou retirent un revenu dans d'autres cantons que leur canton de domicile. Le droit au 1/5 sur l'impôt versé par les contribuables de cette catégorie devait-il être réservé au canton de domicile pour l'ensemble des biens et du revenu ou ne fallait-il pas accorder à ceux des Etats confédérés où des redevables en question possèdent de la fortune ou perçoivent un revenu imposable un droit proportionnel à la répartition? Le législateur, rompant en ceci avec l'imposition personnelle, appliquant, comme il l'a fait pour certains autres cas, les principes de l'imposition réelle, admis universellement dans le domaine intercantonal et international — du moins en ce qui concerne les immeubles — a préféré la seconde de ces deux solutions. Il y aura donc lieu de procéder entre le canton de domicile qui a perçu l'impôt total et les cantons où le contribuable possède des biens ou retire un revenu à une répartition proportionnelle. On se figure aisément les difficultés et les complications qui résulteront d'opérations de ce genre. Il y aurait un moyen de simplifier considérablement cette procédure, mais nous doutons que les intéressés veuillent y consentir: ce serait que les cantons s'entendissent pour ne se réclamer mutuellement leurs quotes-parts que sur les contributions des personnes morales, à l'exclusion de celles des personnes physiques. Les travaux de

répartition en seraient diminués dans une notable mesure, mais cette considération pèsera d'un bien faible poids, croyons-nous, en face des besoins financiers toujours croissants des cantons et de l'appât que mettent ceux-ci à rechercher toutes les ressources, si minimes soient-elles, pour équilibrer leurs budgets. Cet accord établirait sans doute une certaine compensation mutuelle, mais quelques cantons souffriraient néanmoins une perte suffisante pour qu'ils s'opposent nettement à une entente de ce genre.

Le rendement approximatif de l'impôt fédéral de guerre, tel qu'on peut l'escompter à l'heure actuelle, dépasse toutes les espérances. Dans son message à l'Assemblée fédérale, en date du 15 février 1915, le Conseil fédéral, citant le mémoire de M. le professeur Jacob Steiger sur le produit présumé d'un impôt de guerre, mémoire qui concluait, sur la base des données statistiques de 1913, à un rendement de 80 à 83 millions, ajoutait qu'il y avait lieu de prévoir d'importantes moins-values par suite de la guerre mondiale. Estimant ces moins-values au 20 %, le message concluait à un produit présumé de l'impôt de guerre de 64 à 66 millions de francs. Déduction faite des parts dévolues aux cantons, il serait resté à la Confédération une somme de 51 à 53 millions de francs.

Or, il résulte des chiffres donnés par un certain nombre de cantons qui ont terminé les travaux de la taxation et des renseignements qui proviennent d'autres Etats confédérés que le rendement de l'impôt fédéral de guerre s'élèvera à cent millions au minimum. Après déduction de la part des cantons, soit du cinquième, la Confédération percevra une somme que l'on peut estimer au bas mot à 80 millions. Ainsi le travail consciencieux des administrations cantonales, l'élan spontané des contribuables qui, en de nombreux cas, ont offert plus que leur dû et surtout la richesse de quelques-uns, qui s'est révélée plus grande qu'on ne supposait, permettent de compter sur un résultat qui, tout en étant lointain, sans doute, de résoudre la question financière, n'en constituera pas moins un allègement sensible pour les finances de la Confédération.

Henri Bise.

LA POLITIQUE A GENÈVE

Batage électoral. — Au Grand Conseil. — Forces motrices du Rhône à Chancy. — Un nouvel impôt pour les étrangers.

Genève, 13 septembre.

Nous aurons donc une grande manifestation populaire contre l'état-major vendredi soir, au Bâtiment électoral; ainsi l'a décidé le comité radical-libéral.

Les lazzaris de M. Willemin, l'agitation socialiste, le bruit que font MM. de Rabourts et Guinand, du parti démocratique, empêchent les pontifes radicaux de dormir. Les élections du Grand Conseil avancent à grands pas; elles auront lieu les 11 et 12 novembre et le peuple souverain va vouloir du côté de ceux qui bougent, remuent et rient le plus fort.

Or, le Bâtiment Genevois, l'irritation qui gonfle le sein de MM. H. Fazy, Lachenal, Peyer et tant d'autres, la seconde ramure qui monte des milieux populaires; tout cela est artificiel et factice.

Le peuple a perdu la faculté de s'émouvoir et de se révolter. Notre état-major, vraiment, depuis le début de la guerre, à l'encontre de la femme de César, a tant fait parler de lui qu'on ne se scandalise plus.

Les fautes qu'il a commises se payeront; mais on attend la fin du cauchemar, et ici, à Genève, dans tous les milieux sans exception, on est animé d'une volonté froide et implacable de provoquer un règlement de compte définitif quand le moment sera venu. Aucun parti ne saurait exploiter cet état d'esprit, puisque tous sont unanimes à critiquer et à blâmer les erreurs dangereuses de l'autorité militaire responsable.

Pourquoi donc choisir cette question comme tremplin électoral? C'est inutile, nuisible même et maladroit.

Les Chambres fédérales vont se réunir; que nos mandataires s'entendent et que l'un d'eux porte les doléances du canton devant l'Assemblée fédérale et le Conseil fédéral. On saura, du moins, à quoi s'en tenir, et le procédé aura été correct.

Mais s'abaisser à recourir à des moyens violents, souffler sur les cendres chaudes encore du mécontentement populaire, exploiter la malencontreuse circulaire de l'état-major, creuser le fossé au lieu d'établir le pont, c'est de la démagogie et le parti radical se doit à lui-même d'éviter cet écueil.

Que les socialistes, que les jeunes radicaux passés maîtres en cette matière soient à l'affût des moindres occasions pour faire du batlage électoral, cela n'étonne personne; mais qu'un parti de gouvernement esquisse le même geste, il risque de perdre l'estime des citoyens de bon sens et de compromettre son autorité devant le pays.

Ce mercredi après midi, le Grand Conseil a

VER
 ES
 NNE

MICHAUD
 ctueur diplômé
 Pérolles, 10
 rez-de-chaussée
 Téléphone 5,29

AGES MODERNES
 chaudo — La vapeur
 sion — L'air chaud

CHAUFFAGE
 APPARTEMENTS
 libre au même niveau
 des radiateurs

ATION FACULTATIVE
 ude par le chauffage

STALLATION —
 ambres de bains
 — toilettes, etc.

STALLATION —
 et buanderies à vapeur

ABRICATION —
 usines — bouilleries
 ervoirs, etc

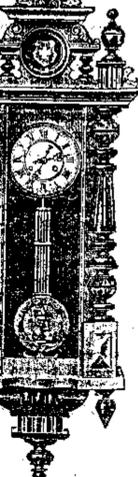
LOUER
 ment de 1^{er} ordre
 à la Banque Com-
 et Anglaise, Fri-
 P 4159 F 4107-1058

LOUER
 de treize poses. —
 à la Banque Com-
 et Anglaise, Fri-
 P 4159 F 4107-1058

mon grand stock.

a qualité de mes

-Fonds



Régulateur suisse,
 10, larg. 39 cm., en
 la, avec parties polies
 atérales ornement sur-
 e la Croix fédérale
 ume Tell, balancier
 mouvement ressort,
 jours, avec sonnerie
 construction B. très
 Fr. 32.50

Régulateur suisse,
 déle, haut. 90 cm.,
 Fr. 23.50

Régulateur, haut-
 bmet en moyen mat.
 sa polies et glaces
 mouvement ressort,
 15 jours, superbe
 Fr. 15.90

accompagnés
 pour 5 ans.

tenu la première séance de la session de septembre. Il a d'abord voté un arrêté législatif proposé par M. de député Bourquin, radical, chargeant les Chambres fédérales de protester auprès du Conseil fédéral contre la violation de la Convention de La Haye et des droits sacrés de l'humanité perpétrée par les troupes allemandes. En effet, récemment des populations civiles désarmées ont été arrachées à leurs familles et à leurs foyers dans le Nord de la France et déportées.

Cet arrêté a recueilli l'unanimité des suffrages. Puis, la convention projetée entre la ville, l'Etat et la Banque suisse des chemins de fer à Bâle, au sujet de la concession des forces motrices à Chancy, est entrée en discussion.

On se souvient peut-être que, dans la session de juin, les partisans de la ratification immédiate du projet de convention voulaient enlever le vote et s'opposaient au renvoi de la discussion. Grâce à son infatigable persévérance, M. le député Ody finit par obtenir un nouvel examen du projet par la commission. Des députés de la banque sus-indiquée assistèrent aux débats, et M. Ody fut assez heureux pour les décider à verser à l'Etat de Genève, du jour où l'usine de Citancy fonctionnerait jusqu'au moment où la ville construirait celle de la Pléine, une redevance annuelle de 25.000 fr. Comme la troisième étape ne sera guère franchie avant quinze ou vingt ans, c'est 375.000 ou 500.000 fr. qui tomberont dans la caisse cantonale. Malgré l'opposition des socialistes et un éloquent discours de M. Sigg, le projet d'arrêté législatif ratifiant la convention a été adopté à une énorme majorité.

Puis, la proposition de M. le député Maunoir modifiant la loi sur les contributions publiques et soumettant les étrangers résidant depuis plus d'une année dans le canton à un impôt annuel sur le loyer, a doublé le cap des deux premiers débats.

Nos confédérés et voisins de Vaud possèdent une loi qui date du 21 août 1886 astreignant les étrangers à solder l'impôt après deux ans de résidence et seulement pour la fortune mobilière qu'ils possèdent dans le canton. Après dix ans de séjour, ils sont mis sur le même pied que les nationaux.

Mais cette loi n'est pas appliquée, et le Conseil d'Etat vaudois attend, paraît-il, pour la mettre en vigueur, que les étrangers domiciliés dans notre canton soient aussi soumis à l'impôt. Comme le montant du loyer est le signe extérieur de la fortune, et pour éviter des déclarations désagréables à ce genre de contributions, la nouvelle loi les oblige à payer une somme égale au 5 % du montant de leur loyer jusqu'à 2000 fr., au 10 % pour les loyers de 2000 à 4000 et au 15 % pour les loyers supérieurs à 4000 fr.

La somme produite par ce nouvel impôt s'élevait, croit-on, à 150.000 fr. Par ce temps de vaches maigres et de déficits chroniques, cette nouvelle ressource sera la bienvenue.

La guerre européenne

FRONT OCCIDENTAL

Journées du 12 septembre

Communiqué français d'hier mercredi, 13 septembre, à 3 h. de l'après-midi : Au nord de la Somme, la bataille s'est poursuivie hier, dans la soirée, avec un succès prononcé pour nos armes. Le village de Bouchavesnes, attaqué hier vers 20 heures, a été enlevé entièrement par nos troupes au cours d'un brillant combat, malgré la résistance de l'ennemi, qui était puissamment retranché.

Pendant la nuit, notre artillerie s'est organisée sur les positions conquises. Les Allemands n'ont tenté aucune réaction. Ce matin, nos troupes ont continué leur progression vers l'est; elles ont pris d'assaut la ferme du bois Labé, située à 600 mètres à l'est de la route de Béthune, sud-est de Bouchavesnes. Nous avons fait de nouveaux prisonniers au cours de cette action et capturé un nombreux matériel. Aucun chiffre précis ne nous est encore parvenu à ce sujet.

Au nord de l'Aire, un coup de main dirigé sur une tranchée allemande de la région d'Andechy nous a valu des prisonniers. Sur la rive droite de la Meuse, nous avons réalisé quelques progrès dans la partie nord du bois de Vaux-Chapelle. La lutte d'artillerie s'est maintenue très active dans la région de Fleury-le-Chésnois.

Partout ailleurs, nuit calme. Communiqué allemand d'hier mercredi, 13 septembre : Front du prince-heritier Rupprecht de Bavière : La bataille du nord de la Somme a de nouveau recommencé. Entre Comblès et la Somme, nos troupes sont en train de lutter de durs combats. Les Français ont pénétré dans Bouchavesnes. Les combats d'artillerie se poursuivent avec une grande violence des deux côtés du fleuve.

Front du kronprinz allemand : A droite de la Meuse, des attaques françaises dans le secteur de Thiaumont et près du ravin de Souville ont échoué avec des pertes sanglantes.

Journées du 13 septembre

Communiqué français d'hier mercredi, 13 septembre, à 11 h. du soir : Au nord de la Somme, nous avons sensiblement élargi nos positions dans la partie de notre front qui fait face au village de Comblès, et pris d'assaut, au sud de la ferme de Priez, tout le système de tranchées puissamment organisé par l'ennemi.

Des combats acharnés se sont livrés au cours de la journée sur notre centre et notre droite, où les Allemands ont fait d'énergiques efforts pour nous reprendre le terrain perdu. Une attaque violente de l'ennemi, à l'effectif de deux régiments, lancée sur le front du bois Labé, est parvenue d'abord à le reprendre; mais, par un retour offensif irrésistible, nos troupes ont rejeté l'adversaire de cette position que nous occupons de nouveau en entier.

Au sud, la cote 76 a été également l'objet d'une tentative de l'ennemi. Après une série de combats qui sont allés jusqu'à corps à corps et des alternatives d'avance et de recul, notre infanterie a maintenu intégralement tous ses gains. Le chiffre des prisonniers valides faits dans les journées d'hier et d'aujourd'hui dépasse actuellement 2300. Le matériel important abandonné par l'ennemi, et jusqu'à présent dénombré, comprend 10 canons, dont plusieurs lourds, et une quarantaine de mitrailleuses dans le seul secteur de Bouchavesnes.

Au sud de la Somme, la lutte d'artillerie s'est maintenue très active dans la région de Vermandouillers et de Chaulnes. Sur la rive droite de la Meuse, après une intense préparation d'artillerie, les Allemands ont attaqué les positions que nous avons récemment conquises à l'est de Fleury. Ils ont été complètement repoussés et ont laissé entre nos mains 50 prisonniers.

Aucun événement important à signaler sur le reste du front. Communiqué anglais d'hier mercredi, 13 septembre, à 9 h. 30 du soir : La situation est demeurée en général sans changement aujourd'hui. Une attaque allemande qui a tenté de déboucher de la ferme Mouquet la nuit dernière, a été arrêtée net par notre feu et rejetée dans ses tranchées avec de fortes pertes.

Les pertes allemandes Les listes des pertes de l'armée allemande, publiées du 1^{er} au 31 août 1916, annoncent les pertes suivantes : Tacs. 47.572; blessés, 431.054; disparus, 41.234; total, 239.830. Ce qui porte le total des pertes déclarées depuis le début de la guerre jusqu'au 31 août 1916 aux chiffres suivants : Tacs. 84.404; blessés, 2.121.770; disparus, 430.208; total, 3.393.382.

Il y a une année 14 septembre 1915 Entre le Niémen et le Pripiet, les Russes sont rejetés derrière la Chara. En Galicie, la contre-offensive russe repousse les Autrichiens derrière la Strypa au sud-ouest de Tarnopol et à l'ouest de Trembovka.

Abysinie et Vatican L'Observateur Romano publie d'intéressants détails sur la réception de la mission pontificale par le négus, à Addis-Abeba. Le Père Basile Combrand, porteur du message pontifical, fut conduit de la résidence de la mission catholique, dont il est le supérieur, au palais impérial, par un imposant cortège officiel, avec une nombreuse escorte d'honneur et reçu en grande pompe par le négus, entouré de ses ministres et des principaux personnages de l'empire.

Le nouveau nonce à Vienne L'Observateur Romano annonce que le Pape a nommé à Vienne Mgr Valère di Bonzo, archevêque de Vercelli, en remplacement du cardinal Scarpellini, qui devient cardinal de curie. Mgr Valère di Bonzo est né à Casover (Piémont), en 1853. Il devint évêque de Coni (Piémont) en 1885, évêque de Côme en 1895, archevêque de Vercelli en 1903.

NOUVELLES RELIGIEUSES Audience pontificale Le Saint-Père a reçu, en audience privée, le nouveau Maître général des Dominicains.

SUISSE ET ITALIE On confirme, à l'Agence télégraphique suisse, de source compétente, que l'Italie a l'intention, tenant compte des besoins du pays, d'introduire à partir du 1^{er} octobre l'exportation des porcs, des jambons, du salami et des œufs. Des négociations sont engagées à ce sujet entre Rome et Berne. Tout espoir n'est pas perdu d'arriver à une solution qui tienne compte des intérêts des deux pays.

PETITE GAZETTE La reine Ranavaloa à Saint-Germain-en-Laye L'ancienne souveraine de Madagascar, la reine Ranavaloa, est arrivée hier après midi à Saint-Germain-en-Laye (Seine-et-Oise), où elle avait déjà séjourné une fois en 1901. Comme à cette époque, la reine Ranavaloa est descendue dans une pension de famille. Elle compte y passer quelques semaines. Zepellins de l'Atlantique Le propriétaire d'une grande maison de Chicago de retour d'un voyage à Berlin prétend avoir vu en

Allemagne deux zeppelins de très grandes dimensions destinés au service postal transatlantique entre l'Allemagne et New-York.

Echos de partout

LE FACHEUX SYMPTOME

Peu d'années avant la guerre, M. Anatole France fit un voyage en Allemagne. Il visita Potsdam. Un ami, qui l'accompagnait et qui savait l'allemand, s'entretenait avec les fonctionnaires qui gardaient le château. Ils répondaient avec honnêteté, parlaient de leurs parents qui étaient cultivateurs, expliquaient qu'eux-mêmes, après leur temps de service, seraient heureux de retourner à la charrue.

Ces réponses agréables, traduites à M. Anatole France, le jetaient dans le ravissement. — Pourquoi, disait-il, nous rebat-on les oreilles du militarisme allemand? Ces braves paysans ne sont pas soldats pour un pennig. Ils ne songent qu'à leurs champs.

Et il souriait à voir deux bons gros Brandebourgeois qui, avec un respect quasi religieux, approuvaient dans une manne le rita du corps de garde. Tout à coup, d'une porte du château déboucha sur le perron on ne sait quel général en grand uniforme. Alors, nos deux Brandebourgeois déposèrent si précipitamment leur panier d'osier que tout ce qu'il contenait se renversa. Ils se redressèrent comme des poupées de couteau, joignirent les talons si brusquement qu'ils firent jaillir des étincelles du pavé et, bombant le torse, ils saluèrent avec une raideur d'automates.

Le général était déjà loin qu'ils restaient encore là, pétrifiés dans leur posture. — Oh! oh! fit alors M. Anatole France, ceci ne me plaît point du tout. Chez nous, il n'y a pas de général ni de président de la République qui ferait fuir ainsi à des soldats le rita quand il est en train. L'automatisme de ces Allemands m'effraye. Je n'étais bien trompé sur leur compte. Leurs chefs les meneront où ils voudront!

Et il s'en alla tout pensif en répétant : — Fâcheux symptôme! fâcheux symptôme!

DU CRI DE PARIS C'était un inventeur obscur qui se nommait... dit-on Charles Lanery. Ses amis l'appelaient Lanery. Sa femme l'appelait Charles. Une trouvaille en aviation l'a rendu célèbre. A présent sa femme, pleine d'orgueil, l'appelle Lanery, du nom consacré par la gloire, et des gens qui de connaissance à peine, voulant paraître ses intimes, l'appellent Charles.

MOT DE LA FIN — Maman, je voudrais aller dans la rue. Les voisins me disent qu'il y a une comédie à voir. — Oui, mais ne va pas trop près.

POINTES SECRES N'être utile qu'à soi égale zéro. Nos goûts comportent la variété, parce qu'ils ne sont jamais complets en ce monde.

Confédération

Le rapport sur les pleins pouvoirs La commission du Conseil des Etats chargée de l'examen du rapport sur l'exercice des pleins pouvoirs est réunie depuis hier après midi, mercredi, au palais fédéral.

Au Département politique M. Dunant, le distingué diplomate qui seconde avec tant de dévouement M. Hoffmann comme chef de la division des affaires étrangères au Département politique, est malade depuis une semaine. M. Dunant s'est surnumé.

Suisse et Roumanie Il est question de M. Gustave Boissier, de Genève, ancien conseiller de la légation suisse de Paris, pour le nouveau poste de chargé d'affaires à Bucarest que vient de créer le Conseil fédéral. On attend l'accord du gouvernement roumain.

CANTONS

Volation et Election. — Il y a eu, dimanche, une volation bernoise qui a passé presque inaperçue. Deux lois étaient soumises au peuple: l'une instituant un tribunal d'assurances, l'autre réglementant les spectacles cinématographiques.

Dans le Jura, on avait, d'un certain côté, mené campagne contre cette seconde loi, et les sympathies ou les antipathies de la guerre ont joué leur rôle dans l'affaire. Néanmoins, malgré une majorité de rejets dans les districts de Pontenury, de Courtenay et de Neuchâtel, la loi a été acceptée par 27.141 voix contre 4.512. La loi sur le tribunal d'assurances a réuni 26.003 voix contre 6055 non.

Quant aux localités où sont internés des Anglais, il n'y a que Châteaud-Oex (officier dirigeant: capitaine Delachaux), et Mürren dans l'Oberland bernois (capitaine Slopats, Mürren).

Pour les lieux d'internement de la Suisse centrale et orientale, les intéressés peuvent consulter les listes à notre librairie de l'Avenir de Péroles.

L'interné civil belge Charles-Marsé, stationné à l'hôtel Placidia, à Glion, s'est enfui, samedi, accompagné d'une jeune fille. Il a été arrêté à Bâle au débarcadere de Vézunne.

Un soldat français interné à Aigle, disparu depuis dimanche, a été repéré et incarcéré. Deux autres internés militaires français, les nommés Moity et Vignot, qui s'étaient enfuis de Leyzin et étaient entrés en France, ont été remis par la police française aux agents genevois.

Jusqu'ici, six soldats allemands des stations de la Suisse orientale ont été conduits à pénitencier burgovien de Kalkstein pour y purger une peine disciplinaire.

Communiqué bulgare: Le 10 septembre, au sud du lac d'Ostrowo, action d'infanterie avec un régiment de zouaves, qui a été défilé.

Le 9, dans la région de la Moglenitza et de la vallée de la Strouma, des détachements ennemis ont tenté le passage près des villages de Neoulen et Karikou. Mais contre-attaqués par nos troupes, ils ont été repoussés sur la rive droite après avoir subi de grandes pertes.

Aux environs de l'embarcadere de la Strouma, plusieurs compagnies anglaises, appuyées par l'artillerie de la rive droite du fleuve et celles des navires de guerre, ont essayé d'avancer vers l'est. Elles ont été accueillies par le feu de nos troupes, lesquelles ont contre-attaqué et les ont rejetées sur leurs points de départ.

Bullein italien: Dans la zone à l'ouest du lac de Butkovo, nos colonnes, dans les journées du 11 et du 12, ont engagé de petits combats avec des détachements bulgares et les ont rejetés au delà de la ligne de Doirau à Demir Hissar.

Millions saisis Suivant un télégramme de La Haye à l'Exchange, le Belgisch Dagblad annonce que les autorités allemandes ont saisi 750 millions de francs qui avaient été placés dans les coffres de la Banque nationale de Belgique, par suite de la suspension du moratorium. Les Allemands offrent de payer 5 % d'intérêt sur le montant et de rembourser l'argent deux ans après la fin de la guerre.

Il y a une année 14 septembre 1915 Entre le Niémen et le Pripiet, les Russes sont rejetés derrière la Chara. En Galicie, la contre-offensive russe repousse les Autrichiens derrière la Strypa au sud-ouest de Tarnopol et à l'ouest de Trembovka.

Abysinie et Vatican L'Observateur Romano publie d'intéressants détails sur la réception de la mission pontificale par le négus, à Addis-Abeba. Le Père Basile Combrand, porteur du message pontifical, fut conduit de la résidence de la mission catholique, dont il est le supérieur, au palais impérial, par un imposant cortège officiel, avec une nombreuse escorte d'honneur et reçu en grande pompe par le négus, entouré de ses ministres et des principaux personnages de l'empire.

Le nouveau nonce à Vienne L'Observateur Romano annonce que le Pape a nommé à Vienne Mgr Valère di Bonzo, archevêque de Vercelli, en remplacement du cardinal Scarpellini, qui devient cardinal de curie. Mgr Valère di Bonzo est né à Casover (Piémont), en 1853. Il devint évêque de Coni (Piémont) en 1885, évêque de Côme en 1895, archevêque de Vercelli en 1903.

NOUVELLES RELIGIEUSES Audience pontificale Le Saint-Père a reçu, en audience privée, le nouveau Maître général des Dominicains.

SUISSE ET ITALIE On confirme, à l'Agence télégraphique suisse, de source compétente, que l'Italie a l'intention, tenant compte des besoins du pays, d'introduire à partir du 1^{er} octobre l'exportation des porcs, des jambons, du salami et des œufs. Des négociations sont engagées à ce sujet entre Rome et Berne. Tout espoir n'est pas perdu d'arriver à une solution qui tienne compte des intérêts des deux pays.

PETITE GAZETTE La reine Ranavaloa à Saint-Germain-en-Laye L'ancienne souveraine de Madagascar, la reine Ranavaloa, est arrivée hier après midi à Saint-Germain-en-Laye (Seine-et-Oise), où elle avait déjà séjourné une fois en 1901. Comme à cette époque, la reine Ranavaloa est descendue dans une pension de famille. Elle compte y passer quelques semaines. Zepellins de l'Atlantique Le propriétaire d'une grande maison de Chicago de retour d'un voyage à Berlin prétend avoir vu en

Allemagne deux zeppelins de très grandes dimensions destinés au service postal transatlantique entre l'Allemagne et New-York.

Echos de partout

LE FACHEUX SYMPTOME

Peu d'années avant la guerre, M. Anatole France fit un voyage en Allemagne. Il visita Potsdam. Un ami, qui l'accompagnait et qui savait l'allemand, s'entretenait avec les fonctionnaires qui gardaient le château. Ils répondaient avec honnêteté, parlaient de leurs parents qui étaient cultivateurs, expliquaient qu'eux-mêmes, après leur temps de service, seraient heureux de retourner à la charrue.

Ces réponses agréables, traduites à M. Anatole France, le jetaient dans le ravissement. — Pourquoi, disait-il, nous rebat-on les oreilles du militarisme allemand? Ces braves paysans ne sont pas soldats pour un pennig. Ils ne songent qu'à leurs champs.

Et il souriait à voir deux bons gros Brandebourgeois qui, avec un respect quasi religieux, approuvaient dans une manne le rita du corps de garde. Tout à coup, d'une porte du château déboucha sur le perron on ne sait quel général en grand uniforme. Alors, nos deux Brandebourgeois déposèrent si précipitamment leur panier d'osier que tout ce qu'il contenait se renversa. Ils se redressèrent comme des poupées de couteau, joignirent les talons si brusquement qu'ils firent jaillir des étincelles du pavé et, bombant le torse, ils saluèrent avec une raideur d'automates.

Le général était déjà loin qu'ils restaient encore là, pétrifiés dans leur posture. — Oh! oh! fit alors M. Anatole France, ceci ne me plaît point du tout. Chez nous, il n'y a pas de général ni de président de la République qui ferait fuir ainsi à des soldats le rita quand il est en train. L'automatisme de ces Allemands m'effraye. Je n'étais bien trompé sur leur compte. Leurs chefs les meneront où ils voudront!

Et il s'en alla tout pensif en répétant : — Fâcheux symptôme! fâcheux symptôme!

DU CRI DE PARIS C'était un inventeur obscur qui se nommait... dit-on Charles Lanery. Ses amis l'appelaient Lanery. Sa femme l'appelait Charles. Une trouvaille en aviation l'a rendu célèbre. A présent sa femme, pleine d'orgueil, l'appelle Lanery, du nom consacré par la gloire, et des gens qui de connaissance à peine, voulant paraître ses intimes, l'appellent Charles.

MOT DE LA FIN — Maman, je voudrais aller dans la rue. Les voisins me disent qu'il y a une comédie à voir. — Oui, mais ne va pas trop près.

POINTES SECRES N'être utile qu'à soi égale zéro. Nos goûts comportent la variété, parce qu'ils ne sont jamais complets en ce monde.

Confédération

Le rapport sur les pleins pouvoirs La commission du Conseil des Etats chargée de l'examen du rapport sur l'exercice des pleins pouvoirs est réunie depuis hier après midi, mercredi, au palais fédéral.

Au Département politique M. Dunant, le distingué diplomate qui seconde avec tant de dévouement M. Hoffmann comme chef de la division des affaires étrangères au Département politique, est malade depuis une semaine. M. Dunant s'est surnumé.

Suisse et Roumanie Il est question de M. Gustave Boissier, de Genève, ancien conseiller de la légation suisse de Paris, pour le nouveau poste de chargé d'affaires à Bucarest que vient de créer le Conseil fédéral. On attend l'accord du gouvernement roumain.

CANTONS

Volation et Election. — Il y a eu, dimanche, une volation bernoise qui a passé presque inaperçue. Deux lois étaient soumises au peuple: l'une instituant un tribunal d'assurances, l'autre réglementant les spectacles cinématographiques.

Dans le Jura, on avait, d'un certain côté, mené campagne contre cette seconde loi, et les sympathies ou les antipathies de la guerre ont joué leur rôle dans l'affaire. Néanmoins, malgré une majorité de rejets dans les districts de Pontenury, de Courtenay et de Neuchâtel, la loi a été acceptée par 27.141 voix contre 4.512. La loi sur le tribunal d'assurances a réuni 26.003 voix contre 6055 non.

Quant aux localités où sont internés des Anglais, il n'y a que Châteaud-Oex (officier dirigeant: capitaine Delachaux), et Mürren dans l'Oberland bernois (capitaine Slopats, Mürren).

Pour les lieux d'internement de la Suisse centrale et orientale, les intéressés peuvent consulter les listes à notre librairie de l'Avenir de Péroles.

L'interné civil belge Charles-Marsé, stationné à l'hôtel Placidia, à Glion, s'est enfui, samedi, accompagné d'une jeune fille. Il a été arrêté à Bâle au débarcadere de Vézunne.

Un soldat français interné à Aigle, disparu depuis dimanche, a été repéré et incarcéré. Deux autres internés militaires français, les nommés Moity et Vignot, qui s'étaient enfuis de Leyzin et étaient entrés en France, ont été remis par la police française aux agents genevois.

Jusqu'ici, six soldats allemands des stations de la Suisse orientale ont été conduits à pénitencier burgovien de Kalkstein pour y purger une peine disciplinaire.

Les communications Turcs que le service la Turquie fonctionne de communications postales avec les lieux suspendues.

ARMEE

Le licenciement

Il se confirme que les militaires de la 2^e division 26 septembre. A cette occasion, ils seront licenciés à Tavannes, manifestation patriotique, qui a passé à Neuchâtel. Un conseil a été constitué. Erlbourg, nous l'espérons moins patriote.

Mort du colonel

On annonce la mort, à l'âge de 54 ans, des du colonel Eugène Heer. Pendant des premiers le colonel Heer avait été à la censure de Saint-Gall.

Un dîner

Un soldat en punition a disparu en enlevant une Colle-ci n'a pu rentrer chez surlendemain. Le soldat

Protection de

Le programme qu'on de l'assemblée de la bra qui aura lieu à Baden e auxquelles on nous prie d'attentifs : La séance d'affaires de aura lieu non à 9 h. 30. Après-midi, et la réunion l'hôtel Limmathof, aura t

LA VIE ECO

Les pommes

Le Conseil fédéral a adop viciennement du pays en pom réserve à la Confédération tion des pommes de terre et la récolte indigène. On crée bureaux, qui centraliseront la

La vente directe du produ demeure réservée aux condi parlement de l'économie qui Nous reviendrons demain Dans le rapport sur les p mentaire dit qu'il faut faire ble pour augmenter l'importa terre. Il faut non seulement besoins de la consommation voir en planter le printemps aussi, ajoute le rapport, que doivent s'efforcer d'obtenir e que possible des denrées cap pommes de terre, tant p l'homme que pour celle du fait prendre avant tout en le riz, l'avoine et les produits des pommes de terre est si agricole aura à peine de q coup d'autres le double ou cette quantité. Les prix sero compare la valeur nutritive e celle du maïs, il convient, r d'employer cette dernière e

SOCIÉTÉS DE

Société de gymnastique l des-vous des pupilles aujourd 4 1/2 h. du soir à la Halle de tions pour le cours. Société de chant « La M réunion ce soir, jeudi.

Calend

SEPT DOULEURS DE L Au pied de la Croix, Mar vant et spirituel qui portait l et qui l'élevait vers Dieu au mes.

BULLETIN MÉTÉ

De 1 à 6 h. du soir BAROMÈ

Table with 5 columns: Sept., 8, 9, 10, 11. Rows for 725.0, 730.0, 735.0, 740.0, 745.0, 750.0, 755.0, 760.0.

Quant aux localités où sont internés des Anglais, il n'y a que Châteaud-Oex (officier dirigeant: capitaine Delachaux), et Mürren dans l'Oberland bernois (capitaine Slopats, Mürren).

Pour les lieux d'internement de la Suisse centrale et orientale, les intéressés peuvent consulter les listes à notre librairie de l'Avenir de Péroles.

L'interné civil belge Charles-Marsé, stationné à l'hôtel Placidia, à Glion, s'est enfui, samedi, accompagné d'une jeune fille. Il a été arrêté à Bâle au débarcadere de Vézunne.

Un soldat français interné à Aigle, disparu depuis dimanche, a été repéré et incarcéré. Deux autres internés militaires français, les nommés Moity et Vignot, qui s'étaient enfuis de Leyzin et étaient entrés en France, ont été remis par la police française aux agents genevois.

Jusqu'ici, six soldats allemands des stations de la Suisse orientale ont été conduits à pénitencier burgovien de Kalkstein pour y purger une peine disciplinaire.

STIMUL

VIB — Dans l'élection d'un... qui a eu lieu dimanche... Herzig, l'a emporté... idant radical, M. Jassé... obtenu 400.

ARME SUISSE

Le licenciement de la 2^e division

Il se confirme que les compagnies d'élite mobilisées de la 2^e division seront licenciées le 26 septembre. A cette occasion, les Jarassiens organisent à Tavannes une réception avec manifestation patriotique, à l'instar de ce qui s'est passé à Neuchâtel. Un comité d'initiative s'est constitué.

Mort du colonel Heer

On annonce la mort, à l'hôpital de Zurich, à l'âge de 54 ans, des suites d'une opération, du colonel Eugène Heer. Pendant les premiers temps de la guerre, le colonel Heer avait été à la tête du bureau de la censure de Saint-Gall.

Un détective

Un soldat en punition à la caserne d'Yverdon a disparu en enlevant une jeune fille de la ville. Celle-ci n'a pu rentrer chez ses parents que le lendemain. Le soldat court encore.

Protection de la jeune fille

Le programme qu'on nous a communiqué de l'assemblée de la branche nationale suisse qui aura lieu à Baden contient deux erreurs auxquelles on nous prie de rendre les intéressés attentifs :

La séance d'affaires du dimanche 1^{er} octobre aura lieu non à 9 h. 1/2, mais à 3 h. 1/2 de l'après-midi, et la réunion familiale du soir, à l'hôtel Limmathof, aura lieu à 8 h. 1/2.

LA VIE ECONOMIQUE

Les pommes de terre

Le Conseil fédéral a adopté un arrêté sur le ravitaillement du pays en pommes de terre. Cet arrêté réserve à la confédération le monopole d'importation des pommes de terre et réglemente la vente de la récolte indigène. On crèra un certain nombre de bureaux, qui centraliseront les achats de gros.

La vente directe du producteur au consommateur demeure réservée aux conditions que fixera le Département de l'économie publique.

Nous reviendrons demain sur la question. Dans le rapport sur les pleins pouvoirs, le Département dit qu'il faut faire tout ce qui est possible pour augmenter l'importation des pommes de terre. Il ne faut non seulement pour satisfaire aux besoins de la consommation, mais aussi pour pouvoir en planter le printemps prochain. Il est clair aussi, ajoute le rapport, que les autorités fédérales doivent s'efforcer d'obtenir en aussi grande quantité que possible des denrées capables de remplacer les pommes de terre, tant pour l'alimentation de l'homme que pour celle du bétail. A cet égard, il faut prendre avant tout en considération le maïs, le riz, l'avoine et les produits de l'avoine. La récolte des pommes de terre est si déplorabile que maint agriculteur aura à peine de quoi en planter, et beaucoup d'autres le double ou le triple seulement de cette quantité. Les prix seront donc élevés. Si l'on compare la valeur nutritive des pommes de terre à celle du maïs, il convient, même aux prix actuels, d'employer cette dernière denrée.

Du blé

Des déchargements de froment ont commencé, mardi, à la gare de Vallorbe. D'ici peu, 22,000 sacs de froment seront entreposés à Vallorbe.

SOCIÉTÉS DE FRIBOURG

Société de gymnastique l'« Antenne ». — Rendez-vous des pupilles aujourd'hui jeudi 14 septembre, à 8 1/2 h. du soir à la Halle de gymnastique. Instructions pour la course.

Société de chant « La Maternelle ». — Pas de réunion ce soir, jeudi.

Calendrier

VENDREDI 15 SEPTEMBRE

SEPT DOULEURS DE LA SAINTE VIERGE

Au pied de la Croix, Marie a été l'ostensoir vivant et spirituel qui portait la Victime, qui la livrait et qui l'élevait vers Dieu au nom de tous les hommes.

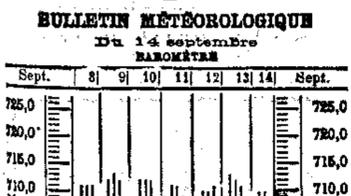
BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE

Du 14 septembre

BAROMÈTRE



THERMOMÈTRE C.



TEMPS PROBABLE

dans la Suisse occidentale

Zurich, 14 septembre, midi.

Les troubles persistent. Peu de pluie.

Buyez le

STIMULANT

Apéritif au Van et Quinquina

FRIBOURG

Prochains trains de rapatriés

Les convois de rapatriés reprendront à la fin de septembre et se poursuivront jusqu'à une date indéterminée. Chaque jour, un millier de rapatriés traverseraient la Suisse.

Section administrative du collège Saint-Michel

Un élève de cette section, M. Auguste Ig. d'Erstfeld (Uri), vient de passer avec succès son examen d'entrée dans les Chemins de fer fédéraux.

Préparant à la fois aux Postes, Télégraphes, Chemins de fer et Douanes, la section administrative du Collège inculque les notions professionnelles de calcul et de géographie, initie aux langues nationales et donne une certaine formation générale qui contribue au succès et facilite l'avancement.

Une voix cœurogène

Un zélé prêtre de notre diocèse, ému de compassion à la pensée du triste sort de tant de victimes de la guerre, et poussé par la noble intention de travailler au retour de la paix, adresse aux catholiques un appel qui mérite d'être entendu dans tous les foyers chrétiens. Cet appel vient de paraître, sous la forme d'une brochure d'une centaine de pages, d'une actualité saisissante, d'une doctrine substantielle et édifiante, d'un style sobre et toujours agréable. L'ouvrage, intitulé : La paix et la question romaine, comprend quatre chapitres d'un égal intérêt. Dans le premier, l'auteur se demande quelles sont les causes de la terrible conflagration qui désola l'Europe. Il y a d'éloquentes pages sur les responsabilités des gouvernements et des peuples. La deuxième partie est consacrée à la question romaine, qui est traitée avec une impartialité et une clarté parfaites. Les conditions pour réaliser l'équitable solution de ce problème et amener le retour de la paix sont exposées dans un troisième chapitre d'une vigueur et d'une netteté remarquables. On se souvient, à cette lecture, du jugement de Guizot, aux yeux duquel la Papauté était déjà la puissance médiatrice et conciliatrice par excellence.

Dans une dernière partie, pleine d'enseignements pratiques présentés en un langage tout apostolique, l'auteur invite les peuples à revenir à Dieu, à se conformer aux préceptes de la religion, à entendre la voix du Pape vicaire de Jésus-Christ et ministre de sa grâce. Cette brochure, qu'on peut se procurer dans nos librairies, a sa place marquée sur la table de famille. Puisse-t-elle pénétrer dans tous nos foyers et y ramener plus de foi et plus de charité!

Un avion sur Fribourg

Ce matin, jeudi, vers 10 h. 1/2, un avion suisse venant de Berne a évolué, pendant quelques minutes, sur notre ville. Il volait à une hauteur de 500 mètres à peine. Après avoir passé sur le Collège et fait deux fois le tour de la ville, il a repris la direction de la ville fédérale.

Le balayage des trottoirs

La Direction de police locale rappelle au public de Fribourg, particulièrement aux propriétaires d'immeubles, les articles 22 et 23 du règlement de police du 6 avril 1902, relatifs au balayage et à l'arrosage des trottoirs et abords de maisons.

Le balayage doit se faire, du 1^{er} avril au 30 septembre, avant 7 heures du matin, et, du 1^{er} octobre au 31 mars, avant 8 heures du matin; ce travail peut se faire également, exceptionnellement, l'après-midi des jours de marché dans les rues où le marché s'est tenu.

Toutes les dérogations aux articles précités seront punies d'amende.

Bois à papier

La Direction cantonale des forêts nous communique :

En suite de la guerre, les fabriques suisses de pâtes de bois ne peuvent plus importer de l'étranger la matière nécessaire à leur exploitation. Il incombe aux forêts de la Suisse de leur fournir le bois nécessaire; ces fabriques en consomment 300,000 stères par année. Si les fournitures librement consenties ne suffisent pas, les autorités fédérales interviennent aux cantons la livraison d'un nombre de stères en proportion de leur surface de forêts résineuses. La quantité imposée au canton de Fribourg, dans ce cas, serait d'un peu plus de 21,000 stères.

Un appel pressant est adressé aux particuliers possédant des forêts pour les inviter à contribuer, dans la mesure du possible, à fournir le bois demandé. Les prix sont avantageux. C'est donc là une excellente occasion d'éclaircir les nombreux massifs trop serrés que nous ont laissés les méthodes artificielles de sylviculture des générations précédentes. Les propriétaires sont priés de s'adresser à l'inspecteur des forêts de leur arrondissement pour tout ce qui concerne le détail de la livraison. Il est rappelé qu'on ne doit fournir que des bois entièrement sains et que les livraisons doivent commencer au plus tôt.

Voici les conditions et les prix de vente tels qu'ils ont été arrêtés entre les intéressés dans une conférence réunie à Berne par le Département fédéral de l'Economie publique :

23 fr. par stère pour le bois de rondins sans écorce; 21 fr. par stère pour le bois de rondins avec écorce, pour un diamètre d'au moins 9 cm. au petit bout; 19 fr. par stère pour le bois de quartier (avec écorce); 21 fr. par stère pour bois écorcé en sève, de 7 à 9 cm. au petit bout.

Ces prix s'entendent franco, chargement opéré en station sur voie normale pour du bois d'épicéa, ou ne contenant pas plus de 20 % de sapin blanc, en mélange. Le prix est réduit de 2 fr. par stère pour le sapin blanc.

Le bois de pin ne peut être accepté. Le bois de pin weymouth est vendu au même prix que celui de sapin blanc, aux fabriques qui peuvent s'en servir. Rien n'est changé aux usages actuels en ce qui concerne la qualité du bois.

Les frais de transport sont partagés par moitié entre l'acheteur et le vendeur jusqu'à la station sur voie normale, si le bois est d'abord transporté sur voie étroite.

Dès que la quantité dépasse 100 stères, le cubage et la qualité sont reconnus à la station de chargement. Pour des quantités inférieures, le cubage établi sur le chantier de la fabrique est valable pour le règlement de compte.

ELEVAGE

Les concours de taureaux de 1916 viennent de commencer dans notre canton. Nous en publions ci-après les résultats :

MORAT, LE 11 SEPTEMBRE

Taureaux présentés, 56; primés, 34. A. Race tachetée rouge. — Taureaux âgés de 15 à 28 mois. — 1^{re} classe : Colonie agricole, Belle-Chasse, Tall, 81 points; Syndicat d'élevage, Ried, Mühl, 81 p.; Syndicat d'élevage, Châtiers, Reas, 79 p.; M. Pierre Werra, Petit-Vivy, Colon, 79 p.; M. Fritz Herzen, Loutens, Faust, 78 p.; Syndicat d'élevage, Morat, Bouffon, 78 p.; Syndicat d'élevage, Courmourens, Zur, 78 p.; Syndicat d'élevage, Courcquin, Kluck, 78 p. — 2^e classe : MM. Gottlieb Lindler, Walleried, Zeller, 75 p.; Joseph Aebi, Courmourens, Charmant, 75 p.; Nicolas Glauser, Guschelmu, Hibi, 70 p.; Rudolphe Ruppach, Morat, Lord, 70 p. — 3^e classe : Colonie agricole, Belle-Chasse, Chevreuil, 68 p.; M. Emile Düblinana, Liehstorf, Munter, 68 p.; Colonie agricole, Belle-Chasse, Félix, 67 p.; Orphelinat de Burg, Baron, 66 p.; M. Gottlieb Stauffer, Greng, Guitaume, 63 p.

Taurillons âgés de 6 à 15 mois. — 2^e classe : MM. Alexandre Gaillard, Grand-Vivy, Zeppelin, 76 points; Albrecht Krebs, Hosten-Barberêche, Arnaud, 70 p.; Alexandre Gaillard, Grand-Vivy, Victor, 70 p.; Mme veuve Ritz, Guschelmu, Zur, 70 p.; M. Nicolas Glauser, Guschelmu, Friedel, 70 p. — 3^e classe : MM. Fritz Helfer, Courmourens, Hansli, 68 p.; Jacob Maeder, Salvagny, Mongol, 68 p.; Fritz Fendiger, Courmourens, Hansli, 67 p.; Emile Gultknecht, Florin, Mez, 66 p.; Jacob Gaumann, Barberêche, Golan, 65 p.; Länggaber-Biaser, Walleried, Joggi, 65 p.; Fritz Maeder, Courvevon, Hans, 65 p.; Johann Berner, Courtepin, Admiral, 65 p.; Edouard Spack, Walleried, Franz, 65 p.; Colonie agricole, Belle-Chasse, Faucou, 65 p.

B. Race tachetée noire. — Taureaux âgés de 15 à 26 mois. — M. Léon Anderson, Cressier, Divico, 68 p.

ESTAVAYER, LE 12 SEPTEMBRE

Taureaux présentés, 66; primés, 34. A. Race tachetée rouge. — Taureaux âgés de plus de 3 ans. — 1^{re} classe : Syndicat d'élevage, Ménéres, Congo, 82 p.; M. Louis Ducotterd, Léchelles, Ami, 80 p.; Syndicat d'élevage, Forêt, Turc, 78 p. Taureaux âgés de 15 à 26 mois. — 1^{re} classe : Syndicat d'élevage, Cugy, Hansli, 80 p.; Syndicat d'élevage, Ruesyes-les-Prés, Hindenbourg, 80 p.; Syndicat d'élevage, Vuissens, Franz, 80 p.; MM. Hermann Irères, Montagny, Hald, 70 p.; Syndicat d'élevage, Murist, Joggi, 78 p.; Syndicat d'élevage, Estavayer, Brutal, 65 p.; Syndicat d'élevage, Surpierre, Rubel, 58 p.; Syndicat d'élevage, Chéry, Grenadier, 78 p. — 2^e classe : MM. Joseph Lotz, Dondidier, Sepp, 76 p.; Athanasie Martin, Portalin, Franz, 75 p.; Louis Mammy, Autavaux, Piri, 75 p.; Syndicat d'élevage, Saint-Aubin, Alaric, 72 p.; Eugène Stern, Grandvivy, Marquis, 70 p. — 3^e classe : MM. Hilaire Chassot, Chandon, Fripon, 67 p.; Auguste Dubey, Gletterens, Figaro, 67 p.; Maurice Dubey, Dondidier, Galant, 65 p.; Amédée Torche, Chéry, Baron, 65 p.; Gottfried Fawer, Chandon, Robi, 65 p.; Syndicat d'élevage, Saint-Aubin, Lion, 65 p.; M. Laurent Bulliard, Aumont, Titanic, 65 p.

Taurillons âgés de 6 à 15 mois. — 1^{re} classe : M. Louis Biedler, Vallon, Raymond, 79 p.; Société d'élevage, Féligny, Sepp, 78 p. — 2^e classe : Mme Marguerite Zurbuchen, Vasin, Zur, 72 p.; Frères Fesol, Vallon, Max, 70 p. — 3^e classe : MM. Jean Aerschmann, Estavayer, Moter, 67 p.; Nicolas Gerber, Murist, Seppi, 67 p.; Auguste Dubey, Gletterens, Robinson, 65 p.; Isidore Corminboeuf, Ménéres, Milano, 65 p.; Théophile Torche, Chéry, Rigo, 65 p.

B. Race tachetée noire. — Taureaux âgés de 15 à 26 mois. — 1^{re} classe : MM. Pache frères, Léchelles, Néron, 79 p.

Taurillons âgés de 6 à 15 mois. — 3^e classe : M. Antoine Joye, Mannens, Rainald, 65 p.

CHATEL-SAINT-DENIS, LE 13 SEPTEMBRE

Taureaux présentés, 39; primés, 26. A. Race tachetée rouge. — Taureaux âgés de 15 à 28 mois. — 1^{re} classe : MM. Aloys Perrin, Semsales, Prince, 85 p.; Alphonse Perrin, Semsales, Normal, 80 p.; Syndicat d'élevage, Châtel-Saint-Denis, Flatte, 80 p. — 2^e classe : MM. Jean Damoulin, Attalens, Ménélik, 72 p.; Aimé Lambert, Châtel-Saint-Denis, Marquis, 72 p.; Philippe Genoud, Châtel-Saint-Denis, Lion, 70 p. — 3^e classe : MM. Jules Gachet, Progrès, Dori, 68 p.; Denis Vauthey, Remaufens, Marquis, 67 p.; Joseph Bard, Grattavahe, Guerrier, 65 p.; Louis Saudan, Châtel-Saint-Denis, Kaiser, 65 p.; Jules Jaccoud, Bosencens, Lion, 65 p.

Taurillons âgés de 6 à 15 mois. — 2^e classe : MM. Aloys Perrin, Semsales, Capitaine, 75 p.; Denis Pilloud, Châtel-Saint-Denis, Capitaine, 73 p. — 3^e classe : MM. Maurice Viennet, Granges, Général, 68 p.; Jules Jaccoud, Bosencens, Luron, 66 p.; Philippe Genoud, Châtel-Saint-Denis, Claron, 65 p.; Aloys Perrin, Semsales, Brutus, 65 p.; Maurice Viennet, Granges, Zozo, 65 p.

B. Race tachetée noire. — Taureaux de 15 à 26 mois. — 1^{re} classe : Syndicat d'élevage, Saint-Martin, Lucas, 80 p.; Syndicat d'élevage, Attalens, Trépol, 78 p. — 3^e classe : MM. Tâche frères, Remaufens, Original, 65 p.; Alexis Marilley, Remaufens, Dragon, 65 p.

Taurillons âgés de 6 à 15 mois. — 3^e classe : MM. Alexandre Pilloud, Châtel-Saint-Denis, Nüörd, 67 p.; Honoré Favre, Le Crêt, Guillaume, 67 p.; Essève et Maillard, Fiaugères, Pignouf, 66 p.; Walselmé Gollhard, Fiaugères, Vainqueur, 65 p.

DERNIÈRE HEURE

Sur la Somme

Paris, 14 septembre.

Havas. — Les importants succès de mardi, au nord de la Somme, se sont développés encore d'une manière plus heureuse au cours des dernières vingt-quatre heures.

Non seulement tous nos gains ont été intégralement maintenus, malgré les réactions furieuses des Allemands, mais même nous les avons élargis encore sérieusement.

Le combat a repris au centre de notre front d'attaque dans la soirée de mardi. Déjà à la fin de l'après-midi, nous étions maîtres de la route Béthune-Péronne, entre les villages de Rancourt et de Bouchavesnes.

A 8 heures, l'infanterie entraît de nouveau en action et pénétra aussitôt dans Bouchavesnes, qui ferma la route à l'est.

Elle se trouvait en face d'adversaires furieusement retranchés et sous un feu de mitrailleuses très meurtrières habilement dissimulées. Mais bientôt, après, d'adversaires ont chassé du village qui tomba entièrement en notre pouvoir.

La nuit fut employée, de notre côté, à la consolidation des positions conquises sans que l'ennemi manifestât aucune velléité de contre-attaque; puis, au matin, nos fantassins ont poursuivi leur mouvement en avant. Dans un seul bond, ils ont emporté la ferme du bois Labé, située à 1 kilomètre au sud de Bouchavesnes, à 600 mètres de la route de Béthune, qui, en l'après-midi, est maintenant dépassée sur près de 2 kilomètres.

Les communications de Comblès avec Péronne, déjà précaires, sont complètement coupées.

Les Anglais prennent, de Ginchy, sous leur feu d'artillerie les autres routes vers Bapaume, créant ainsi un isolement complet.

Dans l'après-midi, notre progression s'est étendue vers la gauche du secteur français, au nord de la Somme, en face de Comblès, où nous avons élevé tout un système de tranchées allemandes au sud de la ferme de Priez. En même temps, l'ennemi a multiplié ses contre-attaques contre le saillant que forment le centre et la droite de notre ligne de combat. Ces contre-attaques ont pris un caractère d'extrême violence qu'explique l'importance de notre dernière avance. Les Allemands n'ont pas lancé moins de deux régiments à l'assaut de la ferme du bois Labé, dont les défenseurs, sous la puissance du choc, ont fléchi un peu tout d'abord; mais la réaction française ne s'est pas fait attendre.

Dans un mouvement que le communiqué qualifie d'irrésistible, nos chasseurs ont balayé les adversaires et se sont assurés définitivement la possession de la position. Plus au sud, la croupe 76 était également le théâtre d'un duel acharné qui a duré plusieurs heures, au milieu d'un corps à corps prolongé qui a présenté des alternatives diverses. Finalement, toute la cote qui commande à l'ouest le Mont Saint-Quentin est restée intégralement en notre pouvoir.

Très bonne journée donc dans la Somme, où la situation de l'ennemi, de son aveu, devient réellement pénible à la suite de nos progrès constants, d'autant plus qu'il ne réussit plus jamais à nous reprendre la moindre parcelle du terrain perdu. 2300 prisonniers en 48 heures et un bulletin non moins important, qui comporte déjà 10 canons et 40 mitrailleuses et qui s'accroîtra, attestent la soudaineté de nos assauts et leur vigueur irrésistible, qui rendent toute retraite impossible. Mais peut-être ce nombre élevé de prisonniers allemands est-il ainsi une preuve d'un affaiblissement moral fort explicable chez des soldats qui sont soumis, depuis deux mois et demi, à un bombardement infernal et qui n'ont éprouvé que des revers réels et des reculs successifs.

Le 4^e corps d'armée grec se rend aux Allemands

Berlin, 14 septembre.

Officiel. — Les troupes allemandes et bulgares s'étant vus obligés par l'attitude du général Sarrail de pénétrer en Macédoine grecque en opérant une contre-attaque, le 4^e corps d'armée grec se tenait l'arme au pied derrière l'aile gauche bulgare ayant avancé jusqu'à la Szwarna. Dans les trois villes de Sonres, Cavalla et Drama, les mesures de l'Entente visaient à contraindre ces troupes grecques à se ranger de son côté ou à leur réserver un sort pareil aux parties de la 1^{re} division grecque violentées à Salonique.

Les libres communications avec Athènes furent interceptées et les rapports avec les autorités grecques de l'intérieur furent surveillés par l'Entente et empêchés suivant son bon plaisir. Le commandant du 4^e corps d'armée grec, qui, fidèle à la volonté de son chef suprême et du gouvernement légal, persévérait dans la neutralité, se vit obligé, en présence de la situation intenable des troupes qui lui étaient confiées, lesquelles troupes étaient menacées de la faim et de la maladie, d'agir spontanément.

Le 12 septembre, il prit le haut commandement allemand de protéger ses braves troupes fatiguées au nord et au gouvernement devant la pression de l'Entente et de leur accorder un armistice des armes.

Il est décliné à cette demande. Pour prévenir toute violation de la neutralité, il a été décidé, d'accord avec le général commandant, que les troupes grecques, armées et équipées, seront transportées, en leur qualité de neutres, en Allemagne, où on les hospitalisera. Elles jouiront du droit d'hospitalité jusqu'à ce que leur patrie soit abandonnée par les intrus de l'Entente.

(Bien entendu, nous ne prenons pas à notre compte certaines expressions de ce communiqué officiel. — Réd.)

Les Bulgares à Cavalla

Athènes, 14 septembre.

Havas. — Quand les Bulgares sont arrivés au port de Cavalla, ils ont ordonné à la garnison grecque, de 8000 hommes environ, de se retirer à Drama afin d'être sous la surveillance du quartier général bulgare.

La population fuit en masse à bord des transports.

L'occupation de la ville est immoente. De grands stocks de tabac et de marchandises diverses sont entreposés à Cavalla.

Le nouveau cabinet grec

Athènes, 14 septembre.

Havas. — La roi a fait demander à M. Dimitrakopoulos s'il était disposé à accepter de constituer le nouveau ministère.

M. Dimitrakopoulos ayant accepté en principe, il sera probablement reçu par le roi aujourd'hui.

(M. Dimitrakopoulos est un ami de M. Vénizélos; il est favorable aux Alliés, mais il se sépare de M. Vénizélos en ceci qu'il veut que la Grèce se maintienne dans la neutralité, au lieu d'entrer en guerre à côté des Alliés, comme le voudrait M. Vénizélos.)

Paris, 14 septembre.

Le Matin apprend d'Athènes que M. Dimitrakopoulos a accepté de former le nouveau cabinet.

M. Poincaré à Verdun

Paris, 14 septembre.

Havas. — M. Poincaré, accompagné de M. Maury et du général Rogues, est allé, hier matin, mercredi, à Verdun, remettre des décorations attribuées à la ville par les chefs d'Etats alliés. Les généraux Joffre, Pétain, Nivelle et Dubois, les représentants de la ville et du département, ainsi que les chefs des missions alliées, assistaient à la cérémonie. M. Poincaré a prononcé un discours dans lequel, après avoir rappelé l'attaque allemande contre Verdun destinée à contrecarrer l'offensive des Alliés, il a rendu hommage aux défenseurs de la citadelle, qui ont permis aux Alliés de travailler activement à la fabrication des munitions et de préparer une contre-offensive. Le nom de Verdun est devenu synonyme de patriotisme, de bravoure et de générosité. Verdun et les villages environnants se relèveront de leurs cendres et le nom de Verdun restera pendant des siècles comme un flambeau de victoire. M. Poincaré a remis ensuite les décorations décernées par le tsar, le roi d'Angleterre, le roi d'Italie, le roi Albert, le roi de Serbie, le roi de Monténégro, l'empereur du Japon et par le gouvernement de la République. M. Poincaré, après avoir assisté Bar-le-Duc et remis des décorations, est reparti dans la soirée pour Paris.

A la Chambre hongroise

Budapest, 14 septembre.

(B. C. V.). — A la Chambre des députés, le comte Agonyi a développé sa motion demandant qu'une disposition légale oblige le ministre des affaires étrangères, qui doit des explications aux délégations, à paraître devant la Chambre hongroise, dans le cas où une session des délégations serait impossible. L'orateur dit que ce serait une erreur de croire qu'une interprétation défavorable de la critique parlementaire de la part des Etats ennemis serait un si grand mal. Le maintien de la fiction suivant laquelle, chez nous ou ailleurs, tout serait pour le mieux constitue un effort inutile. Après les preuves de force de résistance données par la nation, on peut croire que celle-ci est en état de supporter la vérité et la sincérité.

Le comte Andrássy soutient la motion demandant la convocation des délégations. Il prend acte du fait que le ministre des affaires étrangères a déclaré que le ministre qui se réjouirait de s'expliquer devant les délégations, le ministre, dit l'orateur, peut s'offrir cette joie à bon compte en faisant seulement usage de son influence pour qu'en Autriche soient appliquées les lois constitutionnelles et que soient convoquées les délégations. Le manque de constitutionnalité en Autriche constitue également un danger pour la vie constitutionnelle de la Hongrie. Il détermine en Autriche un sentiment d'aigreur à l'égard de la Hongrie, car on y considère avec envie le parlementarisme hongrois et on regrette que l'Autriche ne puisse se faire entendre. On affirme même de plusieurs côtés que la Hongrie, dans l'intérêt de son influence, voit cette situation avec plaisir. L'orateur cherche ensuite à prouver qu'il n'existe pas d'empêchements légaux pour la convocation des délégations en Autriche, bien que la Chambre des députés n'y siège pas. La pensée que la convocation des délégations n'est pas opportune actuellement est personnelle au président actuel du conseil des ministres autrichiens. L'orateur regrette enfin que le comte Tizza n'use pas de tout son pouvoir pour donner à l'Autriche une vie constitutionnelle.

SUISSE

Enfant écrasé

Lausanne, 14 septembre.

La petite Martinelli, 4 ans, a été renversée et écrasée par un camion, à la rue Saint-Laurent.

Un Rembrandt

Zurich, 14 septembre.

Le peintre hollandais Joseph Kronig a découvert au Kunsthaus un tableau de Rembrandt (une tête de vieillard), qui figurait jusqu'ici sous la désignation « Maître hollandais, 1650 ».

Accident de montagne

Meringen, 14 septembre.

Hier après midi, un cuisinier de Berne, M. Ernest Koch, 24 ans, a fait une chute au pied d'un rocher du glacier de Rosenlaui. Le corps a été retrouvé ce matin.

LA GRANDE LOI

par M. MARTAN

M. d'Aghelme, lui sur son visage une angoisse, dont il comprit la cause. Pardonnez-moi, Miss Lisle, dit-il vivement, de me présenter seul... Annik m'avait inspiré un vif désir de vous connaître...

longtemps à nous dire l'objet de ma visite... Je viens en ambassadeur... L'éclair soudain des yeux de France, les brillantes couleurs qui montèrent à ses joues, lui rendirent pour un instant l'éclat qu'avait admiré mistress Falsingham...

elle sourit en se tournant vers sa sœur. Est-ce aussi une amie, France? Elle ressemblait à la jolie dame qui s'appelle Annik... Et cet innocent compliment lui gagne le cœur de la vieille fille.

Chère, savez-vous la nouvelle? Cette délicieuse France... Elle le méritait si bien! Après tout, elle sera la comtesse de Pontgully... Mais aussi, elle est une Lisle de Marney-Cour...

Chère, savez-vous la nouvelle? Cette délicieuse France... Elle le méritait si bien! Après tout, elle sera la comtesse de Pontgully... Mais aussi, elle est une Lisle de Marney-Cour...

RÉDACTION ADMINISTRATIVE BUREAU DES ABONNEMENTS Imprimerie Saint-Paul Avenue de Pérolles, Fribourg

Nouveau Violents Bataille

Par suite des progrès sur les Français et Anglais, les Russes ont subi de graves revers...

Persil Lave seul sans frotage ni brossage. Blanchit et désinfecte. Garanti inoffensif. Lessive automatique.

Le Docteur Clément a repris ses consultations. Entrepreneurs Industriels. J'achète tout matériel usagé.

C. NUSSBAUMER, march.-tailleur 8, avenue de Pérolles, 8. avise son honorable clientèle qu'il vient de recevoir un beau choix de NOUVEAUTÉS ANGLAISES & FRANÇAISES...

ŒUVRE DU TRAVAIL Grand'Rue, 5, FRIBOURG. Lingerie pour femmes et enfants. Articles pour œuvres de bienfaisance.

La Fabrique de Chocolat de Villars demande quelques ouvrières propres et habiles. Se présenter personnellement.

Le Pensionnat du Père Girard DIRIGÉ PAR LES PÈRES CORDELIERS 2ème Internat du Collège cantonal Saint-Michel FRIBOURG (Suisse)

RHUMATISMES L'Antalgine guérit toutes les formes de rhumatisme, même les plus tenaces et les plus invétérés.

HERNIES sans opération. Bernese, Bollwerk, 35 (Samaritanen), le mercredi soir, de 6 1/2 à 9 heures...

JEUNE machiniste pour le travail du bois. capable demande place pour tout de suite. Certificats et références à disposition.

VIENT DE PARAÎTRE: Le B. Nicolas de Flüe PAR A. Codaghengo Ouvrage précédé d'une lettre de S. G. Monseigneur COLLIARD évêque de Lausanne et Genève

Planches Nous sommes acheteurs au plus haut prix de plusieurs wagons planches, 27 mm., bois secs.

Pianos en tous genres et tous prix, pianos neufs, depuis 675 fr. Choix immense. Vente, location, échange.

F. Pappé-Ennemoser BERNE 54, Grand'Rue. Téléphone 1533. Maison de confiance. FONDÉE EN 1872.

Bon charretier-cocher de toute confiance est demandé chez Jos. Remy, voiturier, Halle.

JEUNE FILLE de 22 ans, possédant baccalauréat commercial, ayant une certaine pratique...

appartement meublé de deux chambres (ch. à coucher et salon), éventuellement avec cuisine.

A vendre d'occasion un alambic avec refroidisseur et potager, en bon état et d'origine.

Cheval de selle pour officier, à louer tout de suite ou pour époque à convenir.

Pur Baume merveilleux anglais; véritables gouttes de baume selon recettes classiques.

ON DEMANDE ménage catholique pour garder et tenir propriété. Mari jardinier, connaissant parfaitement les trois branches; femme ordonnée.

JEUNE FILLE est demandée par maison de la place pour aider au bureau.

ON DEMANDE une bonne fille parlant un peu l'allemand et connaissant les travaux de la cuisine et du ménage.

BENZOL pour automobiles et moteurs industriels. Livraisons aux consommateurs, en fûts de 200 litres ou en bidons de 5 litres aux conditions les plus avantageuses.

INSTITUT HELVETIA, Lucerne. Cours élémentaires, techniques. Gymnase. INSTITUT des ministres recommandés par rapport à son organisation et à l'instruction de premier ordre.

Le CANCER Les maladies cancéreuses qui ne veulent pas se faire opérer, ceux qui sont opérés et qui ont déjà subi sans succès des interventions chirurgicales, ne doivent pas se désespérer...

Vente de bois par soumission. La Commune de Planfayon vendra, par voie de soumission, les troncs de la coupe de cette année dans la forêt communale...

Papeterie EGGER & MAYER Rue du Tilleul, FRIBOURG

LIQUIDATION TOTALE de tous les articles en magasin. Jeux de croquets. Argenterie en écrins pour cadeaux, etc.

Scuola cantonale di commercio BELLINZONA (Tessin). Ecole supérieure de commerce, subventionnée par la Confédération...

En ce moment, selon le Progrès, une bataille se livre. L'événement de la reddition du corps d'armée grec aux Allemands est la conséquence d'une mesure prise au début du général Sarrail et qui fit de bruit. On se souvient que le chef de l'armée d'Orient, aide droite, fit sauter le pont sur la Strouma, qui sépare la Macédoine orientale de la Grèce.